

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 09 AVRIL 2026

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Florent TISSIER, Madame Annick BAILLY, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Gilles CERVEAU, Madame Marie-Anne LARTAUD, Madame Annick LAPRAY, Madame Elodie DRAVERT, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Madame Florine CHASSY.

Excusés :
Madame Corine SCHEERS
Monsieur Jérémy BLANCHARD qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY

Absent :
Monsieur Fabien RENAUD

Secrétaire :
Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire le 09 avril 2026, à 20 h 00, à la salle des fêtes de Marizy, en vue de l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur Emmanuel REY, Maire, ouvre la séance.

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué et il est constaté que le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes financiers uniques 2025,

Monsieur le Maire présente les comptes financiers uniques 2025 arrêtés comme suit :

Assainissement

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 136.03 euros
- Résultat antérieur reporté : - 6 420.18 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : - 6 284.15 euros

En investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 6 132.00 euros
- Résultat antérieur reporté : 57 423.00 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : 63 555.00 euros

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Albert DESPINS, en sa qualité de doyen de l'assemblée, fait procéder au vote de ce compte financier unique que le Conseil Municipal adopte avec 14 voix pour.

Station service

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : - 10 925.93 euros
- Résultat antérieur reporté : 24 976.04 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : 14 050.11 euros

En investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : - 1 282.92 euros
- Résultat antérieur reporté : - 2 947.74 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : - 4 230.66 euros

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Albert DESPINS, en sa qualité de doyen de l'assemblée, fait procéder au vote de ce compte financier unique que le Conseil Municipal adopte avec 14 voix pour.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 14 050.11 euros.

Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement de 4 230.66 euros, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'imputer en recettes d'investissement, au niveau de l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 4 230.66 euros et de reporter 9 819.45 euros en solde d'exécution positif reporté en recettes de fonctionnement.

Commune

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 94 507.18 euros
- Résultat antérieur reporté : 158 147.39 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : 252 654.57 euros

En investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : - 260 094.04 euros
- Résultat antérieur reporté : 17 804.11 euros
- Résultat définitif au 31/12/2025 : - 242 289.93 euros

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Albert DESPINS, en sa qualité de doyen de l'assemblée, fait procéder au vote de ce compte financier unique que le Conseil Municipal adopte avec 14 voix pour.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 252 654.57 euros.

Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement de 242 289.93 euros, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'imputer en recettes d'investissement, au niveau de l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 242 289.93 euros et de reporter 10 364.64 euros en excédent antérieur reporté en recettes de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026,

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2025, les taux votés par le Conseil Municipal étaient les suivants :

- 27.00 % le taux pour la taxe foncière sur le bâti,
- 15.11 % le taux pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 3.55 % le taux pour la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, reconduit ces taux pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé 1259 Com notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Vote des subventions 2026,

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes demandes de subvention parvenues en mairie.

Toutefois, la décision d'attribution des subventions 2026 est reportée à une date ultérieure.

Il est décidé de transmettre à toutes ces associations ayant fait parvenir une demande de subvention, un cerfa en vue d'obtenir, de leur part un budget prévisionnel et de savoir si la subvention à même d'être allouée sera destinée au financement d'un projet ou à contribuer au simple fonctionnement de l'association.

Vote des budgets 2026,

Pour le budget assainissement, la Préfecture demande, dans un souci d'unité des budgets que le Conseil Municipal se prononce sur une nouvelle validation alors qu'il a été voté le 22 mars dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2026, après avoir pris connaissance au préalable du détail de chacun d'entre eux.

Les budgets 2026 sont donc arrêtés comme suit :

- assainissement : section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 13 956.15 euros et une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 69 727.00 euros.
- station service : équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 142 319.45 euros et en investissement à 7 538.66 euros.
- commune : équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 723 575.64 euros et en investissement à 372 789.93 euros.

Affouage et vente des têtes de chênes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la vente de têtes de chênes et des coupes d'affouage selon les dispositions suivantes :

Vente des têtes de chênes pour :

- Monsieur Antonin Desbois : 30 têtes à 15 euros
- Monsieur André Sarrazin : 10 têtes à 15 euros
- Monsieur Mickaël Rigollet : 10 têtes à 15 euros

- Monsieur Firmo Gago : 10 têtes à 15 euros
- Monsieur Sébastien Rey : 25 têtes à 15 euros
- Monsieur Justin Bertrand : 6 têtes à 15 euros
- Monsieur Fabrice Planchon : 10 têtes à 15 euros
- Monsieur Martial Naulin : 10 têtes à 15 euros

Vente d'une coupe d'affouage à Messieurs Rozier, Gago, Renaud, Ercout au tarif unitaire de 30 euros.

Le Conseil Municipal est informé qu'aucun affouagiste n'est intervenu au 8 avril alors que la date pour réaliser les coupes était fixée au 31 mars. Une relance sera effectuée auprès des différents demandeurs.

Etudes de devis,

Pour la salle des fêtes du Rousset :

Considérant la transmission d'un premier devis pour le remplacement d'une armoire frigorifique, des demandes complémentaires seront effectuées afin de disposer de différentes offres.

Pour la voirie :

Le Conseil Municipal se prononce pour la transmission du devis de réparation des 600 mètres linéaires du chemin mitoyen La Velle – Saint Quentin à la Commune de La Guiche.

Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (limite pour les communes de moins de 50 000 habitants),
- de signer des devis dans la limite de 2 000 euros,
- d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 100 euros ; à charge pour Monsieur le Maire de rendre compte au Conseil Municipal

Organisation de l'inauguration du sentier fixée au 29 mai 2026, à 10 h 30,

Monsieur le Maire informe de l'envoi des invitations en début de semaine prochaine.

Le restaurant L'Imprévu sera contacté afin de voir ce qu'il pourrait proposer lors de cette inauguration et des demandes de barnum seront effectuées auprès d'associations.

Régie station service,

Monsieur Albert DESPINS accepte d'être le régisseur titulaire de cette régie. Monsieur le Maire prendra un arrêté en ce sens.

Par ailleurs, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'augmentation des montants de l'encaisse mensuelle des deux régies ; à savoir :

- 20 000 euros pour la station service,
- 3 000 euros pour la régie pêche.

Fête de l'étang,

Le Conseil Municipal fixe cette manifestation au samedi 4 juillet 2026.

Une association sera contactée afin de gérer, comme les années précédentes, cet événement et des entreprises seront contactées en vue de l'établissement d'un devis descriptif en vue d'un spectacle pyrotechnique pour un budget défini à 2 000 euros maximum.

Questions et informations diverses

Monsieur Florent TISSIER s'est rendu à une expertise chez un particulier qui avait vu ses vitrages endommagés lors du broyage des accotements par un employé communal. Le devis de réparation a été accepté par l'expert en assurance.

Des fuites d'eau ont été constatées au niveau de la chapelle de Saint Quentin lors de fortes pluies. Un couvreur sera donc mandaté pour résoudre ce problème.

Concernant le soubassement des murs en chaux, l'architecte en charge des travaux sera contacté afin de savoir s'il est normal que le badigeon s'en aille.

La réalisation d'un carport n'est pas envisageable au niveau du site de la chapelle puisqu'il s'agit d'un site classé. Par contre, un projet de table d'orientation sera étudié en 2027.

La canalisation d'eau alimentant notamment le Bourg du Rousset a, une fois de plus, cédée. Le délai de mars initialement annoncé par la SAUR pour sa réfection n'a pas été tenu et à ce jour, aucune nouvelle date n'a été communiquée.

Toutefois, selon des informations émanant de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de l'Arconce, les travaux devraient intervenir dès la fin du chantier de Vendennes Les Charolles.

Un dispositif cerclé anti-chenilles sera posé autour d'un arbre présentant une importante population de chenilles processionnaires.

Il est rappelé que la prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixé au 13 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.